



CSE DGA TECH – CSE du 29 JANVIER 2026

Déclaration de la CGT DSI France travail et ses élu.es

Alerte urgente sur les risques géopolitiques, juridiques et stratégiques liés à la dépendance aux Clouds américains à la DSI de France Travail :

En 2020, la Direction Générale, sur préconisation de la Direction de la DSI, a demandé au Conseil d'Administration de voter le déploiement de la suite bureautique Office 365 et l'hébergement des données sous OneDrive pour l'ensemble de l'établissement, concernant 53 000 salariés. À l'époque, la CGT, seule, a demandé un délai pour étudier les impacts des textes en vigueur aux États-Unis, qui autorisent la mainmise sur nos données hébergées dans le cloud Microsoft. Notre demande était motivée par des alertes déjà tangibles :

- L'Allemagne venait d'interdire l'utilisation d'Office 365 dans ses écoles pour des raisons de sécurité, optant pour un cloud public souverain.
- Les risques de mainmise américaine sur nos données étaient déjà documentés et dénoncés par des experts en cybersécurité.

Pourtant, la Direction a refusé ce délai, invoquant des économies financières. Résultat : seule la CGT a voté contre ce déploiement, face à un Conseil d'Administration unanime. Aujourd'hui, les faits nous donnent raison :

- Les tensions géopolitiques entre les États-Unis et l'Europe se sont aggravées, avec des menaces économiques et technologiques explicites.
- Les lois américaines (Cloud Act, FISA et autres) permettent toujours un accès forcé à nos données, en contradiction avec le RGPD et la souveraineté française et Européennes
- La circulaire n° 6282-SG du 5 juillet 2021 impose aux services publics de quitter Office 365, mais notre Direction persiste à nous considérer comme "non concernés", alors que nous sommes un service public et un Opérateur de Services Essentiels (OSE). Au vu de l'importance stratégique de France travail, pour la CGT DSI nous devrions être classé en OIV (Opérateurs d'Importance Vitale).

1. Un contexte géopolitique et juridique de plus en plus dangereux

Les exemples récents sont édifiants :

- L'affaire des sous-marins australiens (2021) a montré que les États-Unis n'hésitent pas à utiliser leur pouvoir technologique pour évincer des partenaires, même alliés.
- L'Allemagne, dès 2020, a interdit Office 365 dans l'Éducation nationale et lancé son propre cloud souverain, reconnaissant que les risques de fuites de données et de soumission aux lois américaines étaient inacceptables.
- En France, malgré des initiatives comme SecNumCloud, la décision de supprimer le projet de cloud

souverain a affaibli notre autonomie, rendant d'autant plus critique la migration des acteurs publics vers des solutions sécurisées.

- Le 28 jan 2026, que Microsoft a fourni au FBI des clés pour déverrouiller des données chiffrées, révélant une faille majeure dans la protection de la vie privée. Le géant technologique a déclaré recevoir environ 20 demandes de clés BitLocker par an et les fournir aux gouvernements en réponse à des injonctions judiciaires valides. Cependant, des entreprises comme Apple et Meta ont configuré leurs systèmes de manière à empêcher une telle violation de la vie privée. La CGT demande que la Direction prenne toutes les mesures et les conséquences de cette situation. Nous rappelons à la Direction qu'à la mise en place de O365 la CGT avait alerté sur cette possibilité avec le cryptage en CLOUD, et était la seule OS a voté contre au conseil d'administration.
- Un autre événement récent illustre concrètement ce risque : il y a quelques mois, Microsoft a supprimé le compte d'un procureur de la Cour pénale internationale, juste après que le président Trump l'a critiqué et imposé des sanctions contre lui. Ce précédent démontre que l'accès à des infrastructures numériques critiques peut être interrompu unilatéralement, sans recours effectif pour les utilisateurs concernés.

2. Une Direction en déni de réalité, malgré les alertes répétées

Depuis 2020, le syndicat CGT DSI alerte sur ces risques et demande :

- Un recensement exhaustif des services cloud utilisés et des données hébergées hors de l'UE.
- Une évaluation des risques juridiques et géopolitiques, notamment pour les données sensibles de nos usagers et salariés.
- Un plan de migration vers des solutions souveraines, conformes au RGPD et certifiées par la DINUM ou la CNIL.

Pourtant, la Direction persiste dans son aveuglement :

- Aucun audit n'a été réalisé pour cartographier nos dépendances aux clouds américains.
- Aucune concertation n'a été engagée avec les représentants du personnel sur ces enjeux stratégiques.
- Aucune alternative n'a été étudiée, malgré l'existence de solutions opérationnelles et certifiées, comme la Suite Numérique (messagerie, visioconférence, gestion documentaire, stockage sécurisé).

3. Des solutions souveraines existent : pourquoi attendre ?

Des alternatives françaises et européennes sont disponibles et prêtes à l'emploi :

- La Suite Numérique : Une solution complète, hébergée en France, certifiée SecNumCloud et conforme au RGPD Français et Européen. Cette suite est dédiée au service public donc France Travail tait partie. Les 53 000 salariés de France travail peuvent déjà s'y connecter avec leur compte Pro-connect (avec leur mail de France Travail et le mot de passe comme pour se connecter dans notre entreprise).

4. Nos exigences : agir avant qu'il ne soit trop tard

Le syndicat CGT DSI FT exige :

1. Un audit immédiat de tous les services cloud utilisés, avec une cartographie des données sensibles hébergées chez Microsoft, Google ou Amazon.
2. L'application stricte de la circulaire de 2021 : Un plan de migration vers des solutions souveraines doit être lancé sans délai, en priorité pour les données stratégiques et personnelles.

3. La création d'un groupe de travail associant les représentants du personnel, la Direction et des experts en cybersécurité, pour définir un calendrier de sortie des clouds américains sous 12 mois maximum.
4. Un moratoire sur tout nouveau contrat avec des fournisseurs cloud sous législation américaine, sauf justification exceptionnelle et validée par le CSE.
5. Conclusion : notre souveraineté numérique n'est pas négociable

La Direction ne peut plus se cacher derrière des arguments financiers ou une fausse fatalité et acculturation. Les risques sont réels, les alternatives existent, et l'inaction n'est plus une option. Le syndicat CGTDSI FT ne tolérera plus cette négligence et se réserve le droit de saisir la CNIL, la DINUM et les inspections compétentes si aucune mesure concrète n'est engagée sous 3 mois.

Nous restons à votre disposition pour en discuter et construire ensemble un plan d'action réaliste et sécurisé.

Pour la CGT DSI et ses élu.es.

GILBERT Marc

RS au CSE DGA TECH France Travail

Syndicat CGT DSI France Travail

Secrétaire Général du syndicat